

**Discours prononcé à l'occasion de la journée de travail sur  
l'éducation parentale organisée par l'Observatoire de l'Enfance  
– Tunis – le 19 mai 2009  
par Jean-Michel Delmotte, Représentant de l'UNICEF.**

Madame la Secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance et des Personnes âgées des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des personnes âgées,  
Monsieur le Directeur Général de l'Observatoire des Droits de l'enfant

Vendredi dernier, c'était la journée internationale de la famille et je pense que étant tous ici de fervents défenseurs des Droits de l'enfant vous ne m'en voudrez pas si je commence par quelques références aux fondements de notre mission : la Convention sur les Droits de l'enfant. Son Préambule déclare la famille « *unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres, et en particulier des enfants* ». Plusieurs de ses articles mettent en évidence la responsabilité **primordiale** des parents et le rôle **complémentaire** de l'État. J'ajoute cependant tout de suite que l'article 29 de la Convention indique clairement que l'éducation doit aussi inculquer aux enfants le respect de ses parents. En effet, ces derniers temps j'entends et je lis beaucoup que l'enfant roi à tous les droits ; rien n'est plus faux : les droits s'accompagnent de responsabilités et l'une d'entre elles est bien le respect des parents.

Revenons à notre sujet. L'éducation parentale.

Si l'on parle d'éducation parentale on parle bien **d'Education** d'une véritable activité **volontaire** d'apprentissage de la part de parents qui souhaitent **améliorer** les interactions nouées avec leur enfant et adapter des **comportements** jugés positifs et parfois réduire des comportements jugés négatifs. Cette éducation a clairement pour but d'aider les parents à mieux **actualiser leurs potentialités éducatives**, en développant leurs compétences et en utilisant le mieux possible les **ressources** que leur offre leur environnement. Dans cette définition il y a des éléments importants que je voudrais souligner avec vous :

1. **D'abord volontaire.** Chacun d'entre nous sait qu'il n'est pas nécessaire d'aller à l'école pour être parent, ni même d'ailleurs pour

être un bon parent. Dès lors, tout effort d'apprentissage parental doit être le fruit d'une démarche volontaire, non contrainte.

2. **améliorer**; nous sommes – des parents naturels, instinctifs, animal – et nous ne pouvons qu'améliorer certains éléments de ce penchant naturel.
3. **comportements**. L'éducation parentale à beaucoup à voir avec l'adoption de comportements positifs et l'abandon de comportements négatifs. Mais évidemment forger ces comportements prend du temps et fait appel à des techniques sophistiquées de la communication, de l'information et de l'éducation imbriquée avec de l'analyse anthropologique et des considérations culturelles. Mon collègue, Mokhtar Dhari, dans sa présentation, aura le loisir de vous détailler ces outils.
4. **actualiser leurs potentialités éducatives**. Et oui, l'éducation parentale est un éternel recommencement et ce, pour deux raisons, d'abord l'enfant grandit et ses besoins, ses droits, sa maturité évolutive requiert d'autres connaissances de la part des parents. Quand il devient un adolescent il a besoin d'autres types de conseils et d'appui de ses parents : la vie sociale et affective, l'accès à internet, le mal-être. Seconde raison : les connaissances sur le développement de l'enfant évoluent et dès lors génèrent des informations qui devraient être transférées aux parents pour leur permettre de mieux répondre aux défis de développement de leurs enfants.
5. **utiliser au mieux les ressources locales**. Chaque culture a depuis longtemps perfectionné les moyens de transmettre des connaissances éducationnelles aux parents. La sagesse naturelle des sociétés assure que l'expérience des anciens à éduquer les petits est transmise aux générations nouvelles, en tenant compte des circonstances particulières liées à la tradition, à la culture ou à la religion.

**Mais les pratiques traditionnelles ou locales** – souvent bonnes – montrent aussi leurs limites quand il s'agit d'absorber les connaissances nouvelles sur la croissance et le développement des enfants ou, de répondre aux défis de sociétés en évolution et en changement rapides.

C'est en ce sens, qu'il faut chercher le rôle complémentaire de l'Etat auprès des familles : promouvoir l'éducation parentale, donner plus de temps au parent pour éduquer leurs enfants, proposer des formations, coordonner les efforts de chacun ou soutenir des initiatives à caractère associatif ou

communautaire. (Régulièrement les Etats doivent informer le Comité des Droits de l'enfant sur les programmes d'éducation parentale et les services de conseil aux parents, ainsi que sur la façon dont la connaissance du développement de l'enfant et de l'évolution de ses capacités sont relayées auprès des parents et des autres personnes responsables des enfants).

Il me semble important de clarifier également que si l'éducation parentale aide les parents et tous ceux qui prennent soin de l'enfant à mieux comprendre son développement, à adopter de bonnes pratiques elle n'est pas la panacée et doit se combiner à une utilisation appropriée des services disponibles pour la santé, la puériculture, l'éducation préscolaire et les jardins d'enfants, la nutrition et le développement psychosocial. Dans les sociétés avancées, l'éducation parentale –introduite il y a une quinzaine d'années - est très clairement le fruit d'un partenariat entre tous les professionnels touchant à l'enfance : bien entendu de la santé, de l'éducation, des psycho-motriciens mais aussi des dentistes, des juristes et des travailleurs sociaux.

De nombreuses études récentes ont montré également qu'investir dans une éducation parentale est socialement rentable, par exemple en termes d'abaissement des taux de délinquance juvénile. Les Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes directeurs de Riyad que la Tunisie a adopté) déclarent dans leur paragraphe 16 : *« Il faut, en entreprenant les activités et les programmes nécessaires, mettre les familles en mesure de se familiariser avec les rôles et devoirs des parents touchant le développement et les soins des enfants, promouvoir l'instauration de relations positives entre parents et enfants, sensibiliser les parents aux préoccupations des enfants et des jeunes, et encourager la participation des jeunes aux activités familiales et communautaires. »*

Je voudrais maintenant, si vous me le permettez, aborder le défi de l'éducation parentale par un autre biais. Celui du Dr. Heckman. Mr. Heckman est prix Nobel d'économie en 2000 et il a commencé sa carrière en étudiant les programmes de recyclage des travailleurs de l'industrie sidérurgique. Sa conclusion : économiquement non rentable car le coût de ces programmes n'est pas compensé par le nombre réduit d'années que ces travailleurs produiront et donc amortiront l'investissement éducationnel fait. Cruel me dirait vous. Certes mais drôlement réaliste surtout quand on connaît la suite : en bon économiste le Dr. Heckman s'est donc mis à étudier la rentabilité des investissements d'apprentissage faits à l'autre

bout du cycle de la vie : dans la petite enfance. Conclusion : un dinar, (ou un euro ou un dollar) investi dans l'éducation de la petite enfance est 5 à 10 fois plus rentables pour une société que la même somme investie à des temps ultérieurs du cycle de vie. Et il a formulé ses découvertes de la manière suivante :

Les habilités sociales acquises par le jeune enfant dans les premières années de sa vie grâce aux diverses initiatives de développement et de stimulation de la petite enfance (y compris bien évidemment l'éducation parentale) va généré un modèle mental (chez le jeune enfant) susceptible d'améliorer pour la vie entière l'acquisition de compétences. Et de conclure « sur une base purement économique, il est très judicieux d'investir dans la prime enfance.

Ainsi, la preuve était fait que l'éducation parentale n'offre pas seulement un plus en terme de soins mais aussi en terme de coût économique, et social, pour l'ensemble de la société. Il est moins cher d'investir tôt que de traiter les problèmes plus tard. Cette réflexion est d'autant plus importante que nous connaissons des temps difficiles, en terme de contrainte financière. D'ailleurs, l'UNICEF s'efforce dorénavant de collaborer avec le personnel politique responsable des arbitrages budgétaires : Ministre du Budget, Ministre des Finances, commissions parlementaires responsables de préparer les discussions budgétaires. Bien entendu, je garde à votre disposition les ouvrages et les calculs du Dr. Heckmann et vous assure de la disponibilité de l'UNICEF pour mener des études ou recherches qui tendraient à prouver – dans un contexte tunisien – l'avantage économique de tout investissement en faveur de la petite enfance.

Madame La Ministre,  
Mesdames, Messieurs,

Que signifie être père ou être mère ? Peut-on devenir un meilleur parent? Est-ce un don d'être parent, peut-on l'améliorer? C'est toute la question de la **parentalité**, néologisme pour traiter des rôles et des fonctions des parents dans un monde et un environnement qui changent. Et l'éducation parentale est le meilleur soutien à la parentalité. Car la parentalité n'est plus simplement acquise, elle évolue et on s'interroge sur son contenu; son exercice est fait de réussites et d'échecs, il suffit pour s'en convaincre de considérer notre propre parentalité. Il n'est pas un jour où je m'interroge sur mon rôle de père, sur ma fonction de parent, ou je doive me remettre

en question et m'adapter à la fois à mes enfants qui grandissent ou au monde qui nous impose de nouveaux défis.

La finalité de l'éducation parentale n'est pas d'apprendre à des parents qui ont des difficultés dans leurs rôles éducatifs ce qu'il faut faire pour mieux élever leurs enfants. Elle vise leur appropriation de **connaissances** et de **compétences** et une plus grande **confiance** en leurs capacités éducatives. Elle cherche aussi à habiliter les parents dans leur rôle éducatif, à en faire des acteurs participatifs et critiques, à favoriser leur autodétermination. Certains chercheurs mettent en avant l'estime de soi, comme premier facteur de succès du rôle d'éducateur des parents. Des parents qui s'estiment dans leur rôle éducatif, qui ont confiance en eux sont meilleurs que ceux qui doutent. Dès lors, disent ces chercheurs, le premier rôle de l'éducation parentale serait donner confiance (de restaurer la confiance qu'on le père et la mère dans leur capacité éducative).

Voici, Mesdames, Messieurs, quelques éléments de réflexion nourris de notre pratique personnelle ou professionnelle. Nous pensons que la Tunisie de 2009 doit capitaliser à la fois sur ses acquis en matière de services sociaux et sur ses expériences récentes en faveur de la petite enfance pour mettre en place un véritable service national d'éducation parentale, un service où toutes les institutions et départements techniques responsables prendraient leur part de responsabilités, non seulement pour assurer la qualité des informations mais aussi pour la diffusion de ces informations. Je pense à votre Ministère bien entendu mais aussi à la santé, l'éducation, les affaires sociales (par le biais, entre autre du programme d'éducation des adultes), les institutions décentralisées, les medias. Il y a tellement d'expériences et de leçons apprises dans le pays que la préparation d'une stratégie nationale d'éducation ne devrait pas être un défi insurmontable. Et bien entendu, Madame La Ministre, je réitère la disponibilité de mon organisation à vous appuyer en ce sens, y compris les recommandations qui ne manqueront pas d'être faites par les participants à cette importante conférence.

Je vous remercie

***Jean-Michel Delmotte***